

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CURAGE ET LA RECONSTRUCTION DES MURS DE BERGES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le curage et la reconstruction des murs de berges ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, je reviens sur un sujet que je souhaite traiter avec le ton qui s'indique parce qu'il est extrêmement important. Je le constate au quotidien sur le terrain où j'habite. Dans mon arrondissement, les sinistrés s'interrogent et continuent de s'interroger.

La question qui revient en boucle est : que va-t-on faire avec les murs de berges ?

Je vous assure que les informations qui circulent... Parfois, il y en a qui s'amuse à faire circuler des informations et il se trouve que c'est sans intérêt. Ce n'est pas ma manière de travailler. Que voulez-vous ? Chacun vit comme il le peut. En tout cas, la question est fondamentale parce que certains, dans certaines zones plus urbanisées que d'autres, le long des vallées de la Vesdre et de la Hoëgne, se retrouvent avec des murs inexistantes et donc avec une terreur de voir la moindre montée des eaux envahir à nouveau leur domicile. Cela fait en sorte qu'ils n'osent pas poser un seul acte technique dans leur maison, en se disant que si jamais cela revient, cela va encore être pire.

Il est vrai que l'on est assez démuné. Je vous avais interrogée en septembre. Je ne veux pas me montrer agaçant et je comprends la complexité du sujet. Comprenez bien le sens de ma démarche, qui va simplement dans le sens d'insister pour que l'on puisse apporter, autant que faire se peut, des réponses concrètes aux questions bien légitimes que se posent les gens.

En septembre, vous m'aviez dit qu'il y avait une étude et que l'on réfléchissait de façon assez globale sur la manière de réorganiser les vallées, sur la manière de réorganiser les cours d'eau. Comment envisage-t-on de le faire ?

La Région wallonne a pris une position assez claire en disant aux riverains que la Région assumera. Assumer, cela veut dire : payer, commander des travaux, faire réaliser ceux-ci.

J'ai vu une publication du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, où il semblerait que l'on ait commencé à reconstruire des berges à Chaudfontaine. C'est fort bien et je m'en réjouis. J'ai été moi-même ce matin sur le terrain constater que la ligne 44 entre Pepinster et Spa faisait l'objet de travaux colossaux de renforcement des berges. Ce sont des blocs de pierre énormes. Cela se voit, évidemment. Cela veut dire qu'autant tout le monde se réjouit que cette ligne 44 soit réactivée et sécurisée, autant on se dit : « Oui, mais si Infrabel sait faire ces travaux-là pour sécuriser la ligne, qu'en est-il de notre maison, que ce soit rue du Moulin à Theux, au centre de Theux ou à Dolhain, le long de toute cette vallée ? »

Je voulais vous réinterroger sur le sujet. Vous m'aviez indiqué que le curage était un préalable à la reconstruction des berges. Pouvez-vous me dire où nous en sommes dans ce curage ? Est-il réalisé ? Je suis conscient de l'ampleur du travail.

Vous souhaitiez intégrer le risque d'inondation dans la manière de reconstruire les berges, en concertation avec le Commissariat spécial de la reconstruction et les communes concernées, où en êtes-vous dans le processus ? En savez-vous davantage quant aux modalités concernant cette reconstruction, particulièrement quant aux délais éventuels dans lesquels les personnes sinistrées peuvent attendre la reconstruction des berges ? C'est la question fondamentale.

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je partage vos différents points d'attention. Comme j'ai déjà pu l'exprimer lors de la précédente commission et suite aux inondations de ce mois de juillet, de nombreuses interventions sur et le long des cours d'eau ont été opérées par les différents gestionnaires, avec le soutien de l'armée, que je remercie encore pour sa bonne collaboration.

Très concrètement et complémentaiement aux actions de nettoyage et de sécurisation urgente, des curages systématiques ont eu lieu sur des tronçons importants lorsque de nouveaux atterrissements étaient observés, et ce, de manière à rendre une section hydraulique suffisante pour l'écoulement de l'eau.

Certaines berges prioritaires ont déjà pu être sécurisées ou reconstruites tant par la Direction des cours d'eau non navigables que par les gestionnaires des routes reconnus comme propriétaires des berges. L'objectif reste bien de réduire autant que possible le risque d'inondation avant la période hivernale.

Sur base des relevés de terrains réalisés, des travaux importants seront encore réalisés afin de finaliser le nettoyage, le curage et la sécurisation des berges avant cette période hivernale. Nous attendons les offres pour ce 22 octobre concernant deux nouveaux marchés complémentaires, qui constituent 10 lots sur la Vesdre et un lot sur la Lesse, afin de continuer l'effort de sécurisation des berges tant privées que publiques sur base de l'inventaire et de la priorisation réalisée et, par ailleurs, de continuer les travaux de nettoyage et de curages ponctuels de ces cours d'eau.

Après cette période de travaux urgents coordonnés et pris en charge par la Région à 100 %, je le rappelle, nous œuvrerons à la reconstruction résiliente au niveau des cours d'eau impactés. Dès à présent, des études hydrologiques et hydrauliques sont en cours d'attribution afin de rechercher les meilleures solutions de protection. Ces études permettront d'identifier les sections où un réaménagement devra être réalisé, par exemple via un élargissement du lit du cours d'eau.

Au regard de l'implication des choix qui seront opérés, ceux-ci seront effectivement réalisés en concertation étroite avec le Commissariat spécial à la reconstruction et les communes concernées. Si les résultats de ces études sont attendus pour l'été prochain, l'effort de reconstruction continuera, bien entendu, en amont sur les berges prioritaires et qui ne nécessitent pas d'études particulières préalables.

Enfin, bien entendu et puisque c'est potentiellement tout notre territoire qui est susceptible d'être impacté à l'avenir, nous nous concertons avec notre administration pour la mise en place d'autres mesures concrètes intégrant le PGRI qui devront être mises en œuvre auprès de nos communes et à l'échelle des bassins versants.

Ces actions devront être développées et soutenues pour, par exemple, améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols, ralentir son écoulement en surface et la stocker là où cela s'avère le plus pertinent. Ici encore, je serai particulièrement sensible à ce que les solutions développées soient fondées sur la nature, car elles offrent simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques, tout en contribuant à la résilience à l'égard du changement climatique.

Enfin, je profite de votre question pour remercier et féliciter encore tous les agents du service public qui travaillent sans relâche depuis des mois maintenant, et ce, en bonne collaboration avec les bourgmestres sur le terrain, pour sécuriser les berges et permettre d'envisager l'hiver avec un peu de sérénité.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je souhaite remercier la ministre pour sa réponse et m'associer à ses remerciements. Je pense que tout le monde – la ministre, son cabinet, les administrations et les agents de terrain –, en ce compris au plan local, font tout ce qu'ils peuvent par rapport à un drame inimaginable. Nous le mesurons en commission d'enquête tous les vendredis.

C'est affectivement très lourd, et c'est encore plus lourd affectivement quand on est confronté à des questionnements au quotidien. Ce n'est pas une publication Facebook. On vient sonner à ma porte. Je ne vais pas jouer les misérabilistes comme d'aucuns savent le faire dans cette assemblée, mais sachez que c'est une réalité. J'ai beau leur dire tout ce que je veux en guise de réponse – que j'ai interrogé, que l'on fait des études, que ceci, que cela –, celui qui se demande s'il va pouvoir rentrer dans sa maison à un moment donné attend une autre réponse.

Je suis conscient que c'est simpliste et que ce n'est pas facile à donner comme réponse, mais je me ferai le porte-voix de cette réalité, parce que l'on ne peut pas subir la double, voire la triple peine. On a déjà été punis parce que l'on était au mauvais endroit au mauvais moment, souvent dans des quartiers plus modestes pour la grande majorité. On est puni, parce que, quand on rentre dans sa maison, on a des tas d'effets secondaires, que j'ai vérifiés moi-même dans la mienne : des champignons et autres qui sont tout à fait insupportables à vivre au quotidien. En plus, on a l'inquiétude de ne pas savoir comment on va faire. En effet, tout ça n'est pas clair entre les déclarations de la Région qui sont fermes, et que je salue, les assurances qui ne sont pas claires, les gens qui se demandent s'ils sont responsables de leur

mur ou pas. Il y en a même qui disent qu'ils ont des sous pour le faire. Donc ils veulent bien le faire et ils le rappellent.

Je vous avais indiqué que la théorie des trois petits cochons ne me semblait pas utile. Si chacun reconstruit comme il le veut, cela n'ira pas demain. Je veux simplement, par mon intervention, attirer l'attention sur ce qui me semble être – sans en faire une obsession personnelle – une difficulté majeure. Les bâtiments publics, tout cela avance bien. Néanmoins, pour ces gens qui s'interrogent sur l'avenir de leur propre bien, j'ai vraiment une inquiétude. Je vous invite vraiment, et je sais que vous le faites, je vous encouragerai et vous soutiendrai pour avoir cette attention particulière sur ce sujet très préoccupant. Je vous remercie.